



Gestion des déchets de la Commune d'Ependes



Novembre 2011

Message du Conseil communal

Le présent guide a pour but d'informer les citoyens de la commune sur les infrastructures communales et les filières d'élimination mises à disposition pour une gestion efficace des déchets.

En appliquant les présentes consignes, vous contribuerez à réduire les frais d'élimination des déchets et ainsi maîtriser une charge financière supportable pour chacun.

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site www.ependes.ch (déchets).

Enfin, si vous avez un quelconque problème ou des questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'administration communale au tél. 026 413 25 50 ou consultez notre site www.ependes.ch (gestion des déchets).

Les ordures ménagères

Les sacs poubelles sont à déposer dans l'une des 4 bennes compacteuses qui se trouvent aux endroits suivants :

- Arconciel, terrain de foot
- Ependes, place de parc au centre du village
- Ferpicloz, derrière l'ancienne Tuilerie
- Le Mouret, déchetterie du Serté.

Pour la benne compacteuse d'Ependes et par respect du voisinage, l'horaire est le suivant : **de 07.00 – 20.45 h, sauf les dimanches et les jours fériés où il est interdit d'y déposer ses ordures.**

Jours fériés 2011-2012 :

01.11.2011	Toussaint	28.05.2012	Lundi de Pentecôte
08.12.2011	Immaculée Conception	07.06.2012	Fête-Dieu
25.12.2011	Noël	01.08.2012	Fête Nationale
26.12.2011	Saint-Etienne	15.08.2012	Assomption
01.01.2012	Nouvel-An	01.11.2012	Toussaint
02.01.2012	Lendemain de Nouvel-An	08.12.2012	Immaculée Conception
06.04.2012	Vendredi-Saint	25.12.2012	Noël
09.04.2012	Lundi de Pâques	26.12.2012	Saint-Etienne
17.05.2012	Ascension	31.12.2012	Nouvel-An

Une amende de Fr. 20.- sera facturée par dépôt hors des heures d'ouverture à tous contrevenants.

Dépôt illicite d'un sac de déchets 1ère amende est de Fr. 200.- + frais

Déchetterie

La déchetterie est située aux " Râpes ", chemin de la Gravière, à Ependes.

Horaire :

Été	Mercredi :	18.00 – 20.00 h.
	Samedi :	08.15 – 11.45 h.
Hiver	Mercredi :	16.00 – 17.00 h.
	Samedi :	08.15 – 11.45 h.

Sont admis à la déchetterie

Papier	doit être ficelé, ne pas contenir des impuretés (plastique, sagex) et ne pas être maculé de graisse ou autres salissures.
Carton	les cartons doivent être secs, démontés et attachés solidement afin de réduire au maximum leur volume ; ils ne devront pas contenir d'impuretés (cf. papier).
Verre usagé	doit être déposé dans la benne prévue à cet effet sans capsule, ni bouchon et sans couvercle.
Verre cassé	doit être déposé dans la benne des matières inertes.
PET	<p>seules les bouteilles PET ayant contenu des boissons et marquées du signe PET sont acceptées dans le sac en plastique prévu à cet effet. Les bouteilles sont comprimées et munies de leur capsule.</p> <p>Par conséquent, toutes les autres bouteilles ou récipients en PET ayant contenu de l'huile, du vinaigre, du shampoing, bain douche ou d'autres substances ne sont pas acceptées, parce que non recyclables. Ils seront donc éliminés avec les ordures ménagères.</p>
Capsules plastiques	doivent être déposées dans le récipient prévu à cet effet.
Compost	Deux bennes sont à disposition afin d'y déposer : déchets de fruits, légumes, fleurs, plantes vertes, marcs de café ou thé, coquilles d'œuf, cendres froides, filtre en papier, feuilles mortes. Pas de sacs en plastique (exception pour les sacs

compostables). **L'aménagement d'un compost privé est encouragé.**

Matière inerte Terre, vaisselle, pierres, gravats, pots et bacs à fleurs (en matière minérale), verre cassé peuvent être apportés.
La litière pour chat est aussi admise pour autant qu'elle ne contienne plus les excréments de votre animal. Les déjections sont à déposer dans votre sac poubelle.

Aluminium Tous les emballages en aluminium, **vides et propres**, arborant le logo de recyclage, sont récupérables, notamment :
tubes ou boîtes de médicaments ; barquettes d'aliments pour menus et cuisson, pour animaux ; couvercles, récipients, tringles à rideaux ; bombes spray, papier aluminium, couvercles de yoghourts...

En cas de doute faire le test de l'aimant : l'alu n'y adhère pas.

De plus, aucun emballage contenant du plastique ne sera pris. Ex. emballages pour le lait, beurre, berlingots, sachets de potage..., qui doivent être évacués avec les ordures ménagères.

Fer blanc Les boîtes de conserve et canettes de boisson doivent **être propres**, le papier autour de la boîte enlevé puis presser les boîtes.

En cas de doute faire le test de l'aimant : le fer y adhère.

Encombrants Tout matériel d'un volume supérieur à 35 litres tels que mobilier usagé, armoires, tables, chaises (si en aggloméré de bois ou en bois massif, doit être démonté et mis en place dans la benne à bois), matelas, tapis, matériaux en plastique, skis...

Nous vous rappelons que les meubles usagés en bon état sont récupérés **gratuitement chez vous par Coup d'Pouce tél. 026 484 82 40 et Emmaüs tél. 026 424 55 67.**

Bois Une benne à bois est à votre disposition à la déchetterie. Le mobilier en aggloméré de bois ou en bois massif est à démonter et à mettre soigneusement en place dans la benne à bois. Toutes les pièces métalliques doivent être préalablement démontées.

Ferraille Tout objet métallique, sans autres substances, tels que : vélo, moteurs, jantes, planche à repasser, échelle, charnières, gonds, poignées diverses en métal.

Huiles	L'huile minérale (huile à moteur) et l'huile végétale (huile de ménage) sont à déverser dans les conteneurs spéciaux respectifs. L'huile de coco solidifiée dans la boîte d'origine, pas dans une bouteille.
Habits	Les sacs contenant des vêtements propres et en bon état sont à introduire dans le conteneur mis à disposition.
Piles	peuvent être déposées à la déchetterie ou dans tous les points de vente.
Ampoules	sont à déposer dans le fût métallique mis à disposition.
 Tubes Néon	sont à déposer à l'endroit indiqué par le surveillant.
Capsules café	peuvent être déposées dans le conteneur spécifique.
Sagex	est récupéré à la déchetterie, à broyer à l'endroit indiqué par le surveillant. Les paquets de chips sont à mettre avec les ordures ménagères (benne compacteuse).

Sont admis à la déchetterie contre paiement
--

Pneus, Batteries	<p>Ce matériel peut être déposé soit chez votre fournisseur (garagiste), soit à Châtillon SFR ou chez Kaufmann SA. Il est également repris à la déchetterie moyennant une participation aux frais de main-d'œuvre selon les tarifs suivants :</p> <table> <tr> <td>- batterie de voiture</td> <td style="text-align: right;">Fr. 10.-</td> </tr> <tr> <td>- pneu</td> <td style="text-align: right;">Fr. 4.-</td> </tr> <tr> <td>- pneu et jante</td> <td style="text-align: right;">Fr. 8.-</td> </tr> </table>	- batterie de voiture	Fr. 10.-	- pneu	Fr. 4.-	- pneu et jante	Fr. 8.-
- batterie de voiture	Fr. 10.-						
- pneu	Fr. 4.-						
- pneu et jante	Fr. 8.-						

Ne sont pas admis à la déchetterie

Gazon	<u>Le gazon n'est plus admis à la déchetterie.</u> Il doit être déposé auprès de l'agriculteur désigné selon la liste remise à chaque propriétaire.
--------------	--

Important : ne pas mélanger d'autres matières avec le gazon.

Agriculteurs désignés :

Nom :	Adresse :	Téléphone :	Jours :	Horaires :
M. Raymond Bapst	Ch. de Grange-Neuve 1	026 413 15 86	lundi-vendredi samedi	17.00 -20.00 08.00 -12.00
M. François Clément	Ch. de la Gravière 2	026 436 29 31	lundi-samedi	08.00-20.00
M. Jacques Clément	Rte du Petit-Ependes 16	026 413 14 94	lundi-samedi	08.00-20.00
M. Serge Clément	Rte de la Fenetta 7	026 436 22 13	lundi-samedi	08.00-20.00
M. Alexandre Cotting	Rte du Petit-Ependes 32	026 413 39 53	lundi-samedi	08.00-20.00
M. Charly Cotting	Rte de Sales 41	026 436 32 58	lundi-samedi	08.00-20.00
M. José Eggertswyler	Vers Pilloud 1	026 436 39 24	lundi-samedi	08.00-20.00
M. Pierre-Alain Mauron	Rte du Petit-Ependes 6	026 413 14 47	lundi-samedi	08.00-20.00
M. Pierre Sahli	Ch. de la Molleyre 40	026 413 36 62	lundi-samedi	08.00-20.00
M. Rudolf Wyss	Ch. de la Molleyre 30	026 413 24 84	lundi-samedi	08.00-20.00
M. René Zimmermann	Ch. des Creux 1	026 436 42 31	lundi-samedi	08.00-20.00

Branches provenant de la taille des haies, thuyas, arbres fruitiers ou d'ornement, de bois propres (sans vernis, sans clous) doivent être déposées directement auprès de M. Rudolf Wyss, à l'emplacement prévu à cet effet (au premier virage à droite avant la ferme). **Les racines sont interdites.**

Médicaments Les médicaments et les thermomètres à mercure doivent être rapportés à la pharmacie ou à la **STEP de Marly** (voir les horaires sous " déchets toxiques ").

Déchets toxiques d'origine ménagère tels que : pesticides, détartrants, petites quantités de peintures, vernis, diluant et autres produits **seront retournés chez votre fournisseur ou déposés à la station d'épuration à Marly, le mercredi de 07.00-12.00 h, ou sur appel 026 436 33 77.**

Frigos, Congélateurs Appareils électriques, électroniques de ménage Conformément à l'OREA (ordonnance sur la remise, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques), les frigos, congélateurs, l'électronique de loisirs, les appareils de bureautique, d'information ou de technique de communication, les gros électroménagers et les petits électroménagers, même s'il n'y a pas d'achat d'appareil neuf, **peuvent être déposés gratuitement auprès de votre fournisseur ou aux endroits suivants :**

Kaufmann SA, Givisiez (026 460 75 80)

lundi – jeudi 07.00 - 11.45 / 13.00 - 17.00
vendredi 07.00 - 11.45 / 13.00 - 16.00

**Société fribourgeoise de recyclage,
Châtillon, Posieux (026 401 25 15)**

lundi – vendredi 07.00 - 11.30 / 13.15 - 16.45

Tarifs si déposés à la déchetterie :

- Frigos, congélateurs = Fr. 20.-
- TV, ordinateurs = Fr. 10.-
- Autres = le surveillant vous indiquera le tarif

**Matériaux
de démolition/
transformation
de bâtiment**

Sont à éliminer, à vos frais, par le biais d'une benne déposée par les entreprises spécialisées. Les déchets de construction sont déposés dans une décharge officielle contrôlée (Châtillon, à Posieux).

**Déchets
d'animaux**

Selon la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets d'animaux, les cadavres et les déchets d'abattage (abattages à domicile) doivent être livrés par leurs détenteurs dans un centre collecteur régional.

Le nouveau centre collecteur situé dans la zone de Châtillon sud à Posieux est entré en fonction le 1^{er} septembre 2010 et prend en charge les cadavres d'animaux jusqu'à 250 kg.

Les détenteurs de cadavres d'animaux de rente assurés auprès de Sanima peuvent les déposer gratuitement auprès d'un centre collecteur. Aucune taxe d'élimination n'est non plus due pour les chiens, chats ou autres petits animaux de compagnie.

**Centre collecteur de Châtillon Sud, Rte de la Comba 50,
1725 Posieux / Suivre panneaux « Sanima »**

Tél. 026 305 22 82.

Heures d'ouverture : lundi au vendredi de 13h15 – 14h15
(à l'exception des jours fériés).

Transport : les déchets d'animaux doivent être transportés dans des récipients ou des remorques étanches et les cadavres sont à recouvrir d'une bâche.

Pour tout renseignement complémentaire :

**Votre vétérinaire ou l'Etablissement d'assurance
d'animaux de rente (SANIMA), Ch. de la Madeleine 1,
1763 Granges-Paccot, tél. 026 305 22 82.**

En cas d'urgence : 079 274 41 51.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Le Conseil communal

Ependes, novembre 2011